L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 JUILLET 1877. | 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 12 JUILLET.

Faïence et articles de fantaisie—La vente à l'encan se continuera, ce matin, à 11 heures aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins.

Les dangers d'une guerre européenne.

Nous n'avons jamais cessé de croire que la guerre de longue main préparée, que la Russie a engagée contre la Turquie, ne dût, tôt ou tard, amener de graves complications. Le commencement des hostilités avait créé dans les cercles commerciaux et financiers une panique qui ne fut que de courte durée. Craignant que les autres puissances n'intervinssent avant qu'elle eût pu gagner certains avantages et prendre pied en Turquie, la Russie avait multiplié les assurances de ses intentions désintéressées. Aucune des puissances ne croyait à ce désintéressement, mais comme l'entente était difficile à faire et que les préparatifs étaient loin d'être terminés, les gouvernements acceptaient momentanément au moins, les déclarations ou se contentaient d'échanger des notes.

Le danger immédiat d'un conflit européen étant écarté, le commerce et les bourses ont repris confiance et l'on s'est remis aux affaires, mais le passage du Danube par les Russes a fait renaître les appréhensions. Si les Roumains et les Serbes se joignent aux troupes envahissantes, l'Autriche, qui n'a pas cessé un instant de faire des préparatifs militaires, se croira forcée pour protéger ses intérêts d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine. Cette puissance est constamment sur le qui vive et sa situation est rien moins qu'enviable. On attribue à ses observations le fait que les Turcs n'ont pas poursuivi leurs victoires sur les Monténégrins et n'ont pas occupé Cettinge, la capitale de ce petit pays, et l'Autriche n'aurait fait cette démarche que pour empêcher une intervention de l'Italie que l'on croit secrètement d'accord avec la Russie et l'Allemagne.

Une grande partie des nouvelles que met chaque jour en circulation le télégraphe, sont ou exagérées ou mensongères et sont fabriquées dans un but de spéculation. C'est dans cette catégorie de nouvelles à sensation que nous classerons la dépêche qui annonce une entente secrète entre la Russie, l'Allemagne et l'Angleterre dans le but de se partager les dépouilles de l'Empire Ottoman. Mais nous considérons comme ayant un caractère très sérieux la dépêche suivante:

Berlin, 10 juillet—A la dernière entrevue, Lord Odo Russell, ambassadeur anglais, a informé le prince Bismarck que l'Angleterre ne souffrirait à aucune condition que la Russie occupât Constantinople. Le prince Bismarck a répondu qu'il considérait l'occupation de Constantinople comme le meilleur moyen d'atteindre l'objet pour lequel la guerre a été commencée.

Le prince Bismarck a dit le vrai mot de la situation et c'est, d'ailleurs, en vain que les artifices de la diplomatie ont cherché à le dissimuler. L'occupation de Constantinople est le but auquel vise la Russie et si l'Angleterre veut s'y opposer, elle n'a pas de temps à perdre pour intervenir.

Nous reproduisons plus loin deux notes, l'une de Lord Derby, l'autre du prince Gortschakoff, relatives au Canal de Suez et à Constantinople. Ces deux documents, bien que datés du mois de mai, ont un vif intérêt d'actualité. On verra que la note russe, suffisamment explicite et satisfaisante en ce qui concerne le Canal de Suez, l'est beaucoup moins sur la question de Constantinople.

Le prince réitère, il est vrai, l'assurance que "la conquête de cette capitale n'entre pas dans les desseins du czar, que l'avenir de Constantinople est une question d'intérêt général, &c., mais il dit qu'il ne peut préjuger les événements et l'issue de la guerre, et il conclut en rappelant que "le cabinet impérial avait essayé d'atteindre le but désiré au moyen de la coopération des puissances amies et alliées." "Forcé de poursuivre seul ce but, le czar est résolu à ne pas déposer les armes avant de l'avoir atteint *complètement, sûrement* avec des garanties efficaces pour l'avenir."

Comme le *but* qu'indique la note est purement sentimental et n'est pas de ceux qui autorisent une guerre entre deux nations, il n'est pas permis de douter que la Russie n'ait en vue de s'ouvrir les portes de la Méditerranée et de commencer, au moins, l'absorption des provinces turques.

Les hommes d'Etat anglais ne se sont jamais fait illusion sur les desseins de la Russie et ils ont toujours eu l'intention de s'opposer à l'exécution finale de ces desseins, mais ils ont voulu attendre pour intervenir, les circonstances et le moment qui leur paraîtraient les plus propices. Le moment critique est-il venu? Il est permis de croire qu'il est au moins très proche et que si les Turcs sont forcés d'abandonner leur première ligne de défense pour se replier sur celle de Balkans, l'Angleterre n'hésitera pas à envoyer une armée et une flotte coopérer à la défense de Constantinople, pendant que l'Autriche occupera la Bosnie et l'Herzégovine à titre de garantie.

De l'attitude de l'Allemagne jusqu'à ce jour, il y a lieu de conclure que sa neutralité n'a été qu'un bouclier pour protéger la Russie contre une intervention. C'est un rendu pour un prêté, la Russie ayant empêché l'Autriche d'intervenir dans la guerre de 1870 entre la Prusse et la France. Mais quel serait le rôle de l'Allemagne en cas de rupture de la neutralité de la part de l'Angleterre et de l'Autriche? C'est là le grand point à éclaircir.

Le mobile qui ferait agir l'Allemagne ne serait ni la reconnaissance envers la Russie, ni le désir de protéger les chrétiens sujets du Sultan, ce serait purement et simplement l'intérêt le plus actuel de la Prusse aux yeux du prince Bismarck. Nous avons dit la Prusse et non l'Allemagne et en voici la raison.

Parmi les suppositions faites sur les projets de Bismarck figurent la conquête et l'annexion des provinces allemandes de l'Autriche. Nous doutons qu'une pareille idée ait été conçue par le chancelier. Dix ou douze millions d'allemands autrichiens ajoutés à l'empire d'Allemagne, créeraient au gouvernement impérial les plus sérieux embarras, car cet élément nouveau ne tarderait pas à s'allier avec les Saxons, les Bavarois et autres annexés et à contrebalancer dans le parlement allemand l'influence prussienne. L'empire se trouverait alors divisé en deux sections bien distinctes, le Nord et le Sud, et au danger du particularisme succéderait un danger bien plus sérieux pour la prépondérance de l'élément prussien.

Ce n'est donc pas, selon nous, du côté de l'Autriche que Bismarck chercherait de nouvelles conquêtes; il est probable qu'il tenterait plutôt d'étendre les limites maritimes de l'empire en absorbant la Hollande et en s'emparant des bouches du Rhin, au risque de provoquer un nouveau duel avec la France.

On ne peut d'ailleurs que faire des conjectures sur ce qui suivrait une entrée en scène de l'Autriche et de l'Angleterre dans le conflit oriental. Mais, toutes les indications présentes tendent à nous faire considérer cette entrée en scène comme inévitable et assez prochaine en cas de succès des Russes.

—Toulouse, 18 juin—Epouvantable orage hier. La foudre est tombée sur le Capitole. La violence de la pluie a été telle que les caves et les sous-sols ont été inondés. Les pompes à vapeur fonctionnent toutes aujourd'hui. Le bazar Labit a subi de grands dommages.

—Un argument que nous ne connaissions pas en faveur du suffrage universel:

—C'est le meilleur mode électoral que l'on puisse rêver, disait hier un de nos amis, mais à une condition: c'est de retourner toutes ses décisions. De cette façon, on peut être certain d'être dans le vrai dix-neuf fois sur vingt.

DÉPLORABLE ACCIDENT. — Dimanche dernier, vers neuf heures du soir, Mme Eliza O'Connell, femme de Mr Charles O'Connell, accompagnée de sa fille, Mme Mary O'Connor, femme de M. Thos. B. O'Connor, et les deux enfants de Mme O'Connor, qui avaient passé la soirée avec des amis qui habitent Ouest-Baton-Rouge, traversaient le fleuve en esquif. La nuit était fort obscure. L'embarcation chavira au milieu du fleuve; les deux dames et les enfants se noyèrent.

Ce déplorable accident a eu lieu, vis-à-vis de Baton-Rouge, entre le dépôt de charbon de Fisher & Wood et l'ancien moulin d'Arbour.

THÉATRE DE L'ALCAZAR—Nous rappelons au public que la représentation extraordinaire, offerte par Mr Chaillet, propriétaire de l'Alcazar, à la compagnie des ouvriers-canonniers du régiment d'artillerie d'Orléans, capt. P. S. Wiltz Jr, aura lieu ce soir à 8 heures. Le spectacle est des plus attrayants et ne peut manquer de faire une chambrée des plus complètes.

NOUVELLES DE FRANCE.

Les bureaux des gauches du Sénat, au nom de leurs collègues, ont arrêté la déclaration suivante: Les sénateurs soussignés, représentant les trois groupes de la gauche du Sénat, expriment l'avis:

Que la réélection des 363 qui ont voté l'ordre du jour du 19 juin contre le ministère présidé par M. de Broglie est un devoir civique et s'impose au pays comme s'est imposé celle des 221.

Que cette élection sera l'affirmation la plus solennelle que la France puisse donner de sa volonté de maintenir et de consolider les institutions républicaines, seules capables d'assurer l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur.

Faisant appel au patriotisme de tous, ils comptent qu'aucune candidature républicaine ne sera opposée à celle des 363 députés qui ont voté l'ordre du jour de défiance.

Pour l'*Union républicaine*: A. Peyrat, président;—Leroyer, vice président;—Duclerc, Hérold, Lucet, Malens, Mazeau, Salneuve, membres du bureau.

Pour le Centre gauche: Bertauld, président;—Calmon, Gilbert-Boucher, vice-présidents;—Bernard, comte Rampon, Foucher de Careil, Dauphinot, membres du bureau.

—Le centre gauche de la Chambre des députés s'est réuni, hier, dimanche, rue d'Anjou-Saint-Honoré, pour délibérer sur certaines questions d'organisation intérieure.

Il a été décidé, comme on sait, après une courte discussion, que les députés inscrits au centre gauche, et qui n'ont point voté l'ordre du jour des 363 ne devaient plus être considérés comme appartenant à ce groupe.

Ces députés, au nombre de huit, sont MM. Bordet (Côte d'Or), Chanbel (Hautes-Alpes), Delacour (Calvados), Deviolaine (Aisne), Estignard (Doubs), La Chambre (Ille-et-Vilaine), de Ladoucette fils (Meurthe-et-Moselle), et de Tocqueville (Manche).

M. Morel, député de la Manche, a adressé à M. le président du centre gauche la lettre suivante:

"Monsieur et cher président,

"J'ai été fort surpris ce matin en apercevant, dans les journaux, mon nom au bas d'une nouvelle déclaration des gauches. J'ignorais complètement cette déclaration, je ne l'ai pas signée, et je vous avoue même que moi, républicain conservateur, je n'aurais pu accepter la phrase dans laquelle il est dit: que les 363 se présenteront au même titre devant le suffrage universel.

"Dans ces circonstances, étant absent de Paris, et désirant ne pas me voir de nouveau figurer parmi les signataires de manifestes rédigés à mon insu et dont je puis ne pas approuver le contenu, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le président, de vouloir bien accepter ma démission de secrétaire du centre gauche.

"Veuillez agréer, monsieur et cher président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

"H. MOREL.
"*Député de la Manche.*"

—On lit dans le *Temps*:

"M. Thiers adressera à ses électeurs une circulaire qui dépassera nécessairement les limites de la circonscription qu'il représente, et aura certainement un grand retentissement dans le pays; mais M. Thiers n'a pas encore arrêté la date où il publierait cette circulaire, et toutes les nouvelles données sur cette date par les journaux sont prématurées."

Nous avons déjà annoncé, dit la *Patrie*, que l'invitation formulée par les bureaux des gauches des deux Chambres de n'opposer aucun candidat républicain ou radical aux 363 signataires du manifeste ne sera pas accueillie favorablement partout.

En effet, des lettres parvenues hier à Versailles, annonçaient aux intéressées que, à Marseille, à Lyon, à Saint Etienne et dans quelques autres centres où les opinions radicales dominent, des candidatures intransigeantes seraient opposées à celles des opportunistes. En ce qui concerne Paris, des candidatures semblables sont déjà désignées, et il est probable que plusieurs des députés actuels seront remplacés par des intransigeants. M. Gambetta lui-même aura à soutenir une lutte très vive à Belleville.

Dans les groupes républicains, on se montre d'autant plus ému de cette situation, qu'on ne dissimule pas que l'exemple donné à Paris par les intransigeants, sera suivi sur bien des points en province, et que, par représailles, des candidatures plus modérées ne manqueront pas de se produire là où elles auront des chances de l'emporter sur des concurrents républicains plus avancés.

En un mot, on prévoit que les bureaux des gauches seront impuissants à imposer leur décision aux diverses fractions du parti républicain et radical.

—Le privilège de l'inviolabilité accordé par les lois constitutionnelles n'existe plus, dans l'intervalle des sessions, et disparaît dès que la Chambre cesse elle-même d'exister. On assure qu'en vertu de ce principe, le ministère songerait déjà à poursuivre trois membres de l'extrême gauche, auteurs d'articles très vifs publiés depuis le 16 mai.

M. Thiers, dont la santé est de plus en plus chancelante, souffre de douleurs dans les jambes qui l'empêchent presque totalement de marcher.

Il songe cependant à quitter Paris, pour se rendre aux eaux de Carlsbad, qui conviennent à ces sortes d'affections.

Il sera accompagné dans son voyage par Mme Thiers et Mlle Félicie Dosne.

On assure que M. Gambetta se dispose à faire un nouveau voyage dans le Midi. Le *leader* du parti radical se rendrait à Marseille, pour s'entendre avec ses coréligionnaires politiques au sujet de la conduite à tenir dans les futures élections.

—On lit dans le *Français*:

"Il paraît que le gouvernement a saisi l'origine des correspondances expédiées aux journaux étrangers et qui tendent à dénaturer de la manière la plus odieuse le caractère des événements intérieurs de notre pays. L'organisateur de ces correspondances serait un Français réfugié à Bruxelles et qui est en relations constantes avec M. Gambetta."

Le nom de ce grand citoyen étant sur toutes les lèvres, pourquoi ne pas le dire, c'est le citoyen Ranc.

On lit dans la *Gironde*:

Trois kiosques étaient ouverts hier sur la place de la Comédie et les allées de Tourny. On n'y trouvait que les journaux réactionnaires.

D'où il suit que les seuls marchands autorisés jusqu'ici sont, comme nous le disions ceux qui ont eu la précaution de rayer tous les journaux républicains de leur catalogue.

A la gare d'Orléans, le bibliothécaire n'avait en vente aucun journal, quel qu'il fût, au grand désappointement des voyageurs.

Un sergent de ville s'est même permis de faire arrêter un des facteurs de la *Gironde* qui portait à domicile les numéros du journal. L'employé a d'ailleurs été relâché immédiatement par le commissaire de police. La *Gironde* dit, avec raison, que ces abus de pouvoir ne resteront certainement pas impunis.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos propres yeux.

—Pensée d'un fumiste à propos de la dernière circulaire de M. de Fourtou sur la publication des fausses nouvelles:

Ne va rien crier sur les toits.... à moins d'être sûr du faîte!

Pour finir, quelques échos des bains de mer; c'est rafraîchissant par cette température:

Au Casino de Trouville:

Survient une dame outrageusement décolletée.

—Comment, s'écrie un baigneur d'un air tout troublé.... nous sommes déjà en 1878?

—Pourquoi?

—Dame!.... Puisque voilà l'Exposition universelle.

DOCUMENTS IMPORTANTS.

LE CANAL DE SUEZ ET CONSTANTINOPLE.

Voici le texte de la lettre adressée par lord Derby au comte Schouvaloff, et de celle du prince Gortchakoff au comte Schouvaloff dont nous avons donné une analyse dans nos dépêches:

"Foreign-Office, le 6 mai 1877.

"Monsieur l'ambassadeur,

"J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la lettre du 6 courant, par laquelle vous m'informez que vous allez partir pour la Russie en vertu d'un congé très court. Comme Votre Excellence aura sans doute occasion de conférer avec son gouvernement, je profite de la circonstance pour soumettre à son appréciation quelques considérations d'une grande importance pour la bonne entente future entre la Grande Bretagne et la Russie.

"Le gouvernement de S. M. la reine n'a pas l'intention de revenir sur la question relative à la justice ou à la nécessité de la présente guerre: il a déjà exprimé son opinion à cet égard, et une discussion plus étendue n'aurait aucune utilité. Il a accepté les obligations que lui impose l'état de guerre et il n'a pas perdu de temps pour proclamer sa neutralité. Il a, dès le premier jour, averti la Porte qu'elle ne devait pas compter sur son concours, et il est bien décidé à poursuivre avec impartialité la ligne politique ainsi annoncée, tant qu'il n'y aura d'engagés que les seuls intérêts turcs.

"Le gouvernement de S. M. pense en même temps qu'il est utile de ne pas laisser le moindre malentendu se former sur sa position, aussi bien que sur ses intentions.

"Si la guerre actuelle venait malheureusement à s'étendre, cela pourrait compromettre certains intérêts que le gouvernement anglais est tenu et décidé à défendre, et il lui a paru désirable de définir clairement, autant qu'on peut le faire dans les circonstances présentes, quels sont les plus importans de ces intérêts.

"En première ligne figure la nécessité de conserver ouvertes, intactes et ininterrompues les communications entre l'Europe et l'Orient, par le canal de Suez. Une tentative de blocus ou d'intervention d'un autre genre dans le canal ou ses abords serait considérée par l'Angleterre comme une menace pour l'Inde, et comme une grave atteinte au commerce du monde.

"Sur ces deux chefs, la moindre mesure prise dans un sens ou dans l'autre—et le gouvernement anglais espère que ni l'un ni l'autre des belligérants n'a l'intention d'en adopter—rendrait impossible le maintien de son attitude de neutralité passive. Les intérêts commerciaux et financiers des nations européennes se trouvent si largement engagés en Egypte, qu'une attaque contre ce pays, ou son occupation, même temporaire, dans des vues stratégiques, ne pourraient être acceptées avec indifférence par les puissances neutres; mais, dans tous les cas, elles ne le seraient certainement pas par l'Angleterre.

"L'importance de Constantinople, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique et commercial, est trop généralement reconnue pour avoir besoin d'être démontrée. Il est, par conséquent, inutile de vous signaler que le gouvernement de S. M. ne verrait pas d'un oeil indifférent passer dans d'autres mains que celles de ses possesseurs actuels une capitale placée dans une situation aussi importante.

"Les dispositions actuellement existantes, prises sous la sanction de l'Europe, réglant la navigation du Bosphore et des Dardanelles, lui paraissent sages et salutaires, et, à son avis, il y aurait de graves inconvénients à y introduire la moindre modification.

"Le gouvernement a jugé utile de vous exposer ainsi franchement ses vues. Le cours des événements peut montrer qu'il a encore d'autres intérêts tels, par exemple, que dans le golfe Persique, qu'il serait de son devoir de protéger; mais il ne doute pas que ces indications suffisent pour faire connaître à Votre Excellence les limites dans lesquelles il espère voir la guerre se renfermer, ou, dans tous les cas, celles dans lesquelles le gouvernement anglais entend maintenir sa politique d'abstention et de neutralité. Il a la confiance que l'empereur de Russie appréciera son désir de voir sa politique bien comprise et se conformera aux assurances données à Livadia et publiées à la requête de Votre Excellence, lorsqu'il donna sa parole d'honneur qu'il n'avait pas l'intention de s'emparer de Constantinople, en ajoutant que si la nécessité de la guerre l'obligeait à occuper une partie de la Bulgarie, cette occupation ne serait que provisoire et ne durerait que jusqu'à ce que la paix et le salut de la population chrétienne fussent assurés.

"Le gouvernement anglais ne peut mieux prouver sa confiance dans ces déclarations de S. M. I. qu'en priant Votre Excellence de transmettre à S. M. l'empereur et au gouvernement russe les franches explications sur la politique anglaise que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

"J'ai l'honneur, etc.

"Signé DERBY."

Voici la lettre du prince Gortchakoff au comte Schouvaloff:

"Saint-Pétersbourg, le 18/30 mai 1877.

"Monsieur le comte,

"Votre Excellence a été chargée par lord Derby de me remettre une lettre qui développe les vues du cabinet anglais au sujet des questions qui pourraient surgir de la guerre actuelle et compromettre des intérêts que l'Angleterre est obligée de sauvegarder. S. M. l'a lue avec un profond intérêt et apprécie hautement la franchise d'explications qui ont pour but d'écarter tout malentendu entre les deux gouvernements. Notre auguste maître me charge d'y répondre de la même manière, en vous mettant en état de développer avec tout autant de franchise et de clarté les points signalés par lord Derby, ainsi que ceux qui affectent des intérêts que S. M. I., de son côté, est tenue de protéger.

"Le cabinet impérial n'a l'intention ni de bloquer le canal de Suez, ni d'entraver ou de menacer en aucune façon la navigation sur ce canal. Il considère le canal comme un ouvrage international dans lequel le commerce du monde entier est intéressé, et qui doit être à l'abri de toute attaque.

"L'Egypte fait partie de l'empire ottoman, et son contingent figure dans l'armée turque. La Russie pourrait, par conséquent, se considérer comme étant en guerre avec l'Egypte. Cependant le cabinet impérial ne perd de vue ni les intérêts européens engagés dans ce pays, ni les intérêts anglais en particulier. Elle ne comprendra pas l'Egypte dans le rayon de ses opérations militaires.

"En ce qui concerne Constantinople, le cabinet impérial, tout en ne pouvant dès aujourd'hui préjuger les événements et l'issue de la guerre, réitère l'assurance que la conquête de cette capitale n'entre pas dans les desseins de S. M. l'empereur. Son gouvernement reconnaît que, quoi qu'il arrive, l'avenir de Constantinople est une question d'intérêt général qui ne saurait être résolue que d'un commun accord, et que, si la possession de cette ville venait à être mise en question, on ne saurait consentir à ce qu'elle appartînt à l'une ou à l'autre des grandes puissances européennes.

"Quant aux détroits, quoique leurs deux rives appartiennent au même souverain, ils forment l'entrée de deux grandes mers où le monde entier a des intérêts engagés. Il est, par conséquent, d'une importance majeure, dans l'intérêt de la paix et de l'équilibre international, que cette question soit résolue au moyen d'une entente générale sur des bases équitables et efficacement garanties.

"Lord Derby a fait allusion à d'autres intérêts britanniques qui pourraient être affectés par l'extension éventuelle de la guerre, tels, par exemple, que le golfe Persique et la route de l'Inde. Le cabinet impérial déclare qu'il n'étendra pas la guerre au delà de ce qui est nécessaire pour atteindre le but hautement et nettement avoué qui a déterminé l'empereur à prendre les armes. Il respectera les intérêts anglais signalés par lord Derby aussi longtemps que l'Angleterre restera neutre. Il est en droit d'attendre que le gouvernement anglais, de son côté, prendra en sérieuse considération les intérêts spéciaux de la Russie engagés dans cette guerre, et pour lesquels elle s'est imposé de si lourds sacrifices. Ces intérêts consistent dans la nécessité absolue de mettre fin à la situation déplorable des chrétiens soumis à la domination turque, et à l'état de trouble chronique dont elle est la cause.

"Cet état de choses et les actes de violence qui en résultent répandent en Russie une agitation provoquée par le sentiment chrétien si profondément enraciné dans le peuple à une grande partie de la population chrétienne de la Turquie. Le gouvernement impérial est d'autant plus obligé de tenir compte de cette agitation, qu'elle réagit sur la situation intérieure et extérieure de l'empire.

"A chacune de ces crises on suspecte et on accuse la politique de la Russie, et ses relations intérieures, son commerce, ses finances et son crédit en sont affectés. S. M. l'empereur ne saurait indéfiniment laisser la Russie exposée à ces accidents ruineux qui entravent son développement pacifique et lui causent des maux incalculables. C'est pour en tarir la source que S. M. I. s'est décidée à imposer à son pays le fardeau de la guerre.

"Le but ne saurait être atteint aussi longtemps que les populations chrétiennes de la Turquie ne seront pas placées dans une situation dans laquelle leur vie et leur sécurité soient efficacement garanties contre les abus intolérables de l'administration turque. Cet intérêt qui est un intérêt vital pour la Russie, n'est en opposition avec aucun des intérêts de l'Europe, laquelle, d'ailleurs, souffre elle-même de l'état précaire de l'Orient.

"Le cabinet impérial avait essayé d'atteindre le but désiré, au moyen de la coopération des puissances amies et alliées. Forcé aujourd'hui de le poursuivre tout seul, notre auguste maître est résolu à ne pas déposer les armes avant de l'avoir atteint complètement, sûrement, avec des garanties efficaces pour l'avenir.

"Soyez assez bons pour soumettre ces considérations à lord Derby, en lui disant que le cabinet impérial se croit autorisé à espérer que le gouvernement de S. M. britannique les appréciera avec le même esprit de justice qui nous détermine à respecter les intérêts de l'Angleterre, et qu'il en tirera la même conclusion que nous, à savoir que, dans les vues qui ont été échangées avec une franchise réciproque par les deux gouvernements, il n'y a rien qui ne puisse se concilier, de manière à maintenir leurs relations amicales, ainsi que la paix de l'Orient, et la paix de l'Europe en général.

"Recevez, etc.

"Signé GORTCHAKOFF."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Condamnés au supplice de la harpe.

Le sage Mentor qui avait imaginé une constitution, d'ailleurs fort peu pratique, pour la ville de Salente, n'aurait pas trouvé l'idée de condamner les vagabonds au supplice de la harpe. Un typo de notre confrère le *Times* a transcrit ainsi la clause de la loi sur le vagabondage.

"Toute personne inoccupée, n'ayant pas de moyens visibles d'existence, sera envoyée au Workhouse pour un terme n'excédant pas six mois avec travail de *harpe (harp labor.)*

A ajouter à la collection des coquilles heureuses!

Trombes.

Mardi soir, entre six et sept heures, trois trombes étaient bien distinctement visibles sur le Lac, à quatre ou cinq milles du phare du Nouveau Canal. La plus grosse de des trombes paraissait avoir une hauteur de trois milles et montait toujours lorsqu'un éclair en a traversé le sommet ce qui a fait dégringoler à l'instant tout cet amas de vapeurs et d'eau. Les autres trombes se sont dissoutes d'elles-mêmes très rapidement sans intervention électrique.

Le spectacle était fort curieux et d'autant plus intéressant que les assistants étaient sur la terre ferme et n'avaient pas à craindre, comme les gens de mer, d'être englontis par la chute d'un cône aquatique.

Accident presque quotidien.

En voulant mettre de l'huile dans une lampe mardi soir, Mme Cain a éprouvé un sérieux accident. Elle tenait la mèche allumée et la détournait de la lampe avec une main et avec l'autre tachait de verser l'huile, lorsque le contenu, prenant feu, a fait explosion, ce qui lui a causé à elle et à une autre personne, qui se trouvait près de là en ce moment, de sérieuses brûlures. L'accident est arrivé rue Bourgogne No. 67.

Le nouveau chemin de fret.

Les concessionnaires du droit de passage pour le nouveau chemin de fret ne perdent pas leur temps. Ils pouvaient ne commencer leurs travaux que dans soixante jours, ils se sont mis tout de suite à l'oeuvre et déjà font déposer des rails sur divers points de la ligne. En sorte qu'il est fort probable que dans deux mois, le chemin ne sera pas à faire mais qu'il sera fini et en état de recevoir le matériel roulant. Voilà ce qui s'appelle aller rondement en besogne.

Arrivée trop tard.

La police d'Alger, ayant reçu avis qu'un nommé Sylvestre Harrison, échappé du pénitencier d'Etat, était caché dans une maison située sur le raccourci à 10 milles environ au dessus d'Alger, avait envoyé quelques hommes pour cerner la maison et reprendre le condamné. Les hommes ont fait toutes les et maintes recherches, mais en vain. Harrison s'était esquivé trois heures avant l'arrivée de la police.

Première balle de coton.

Le Texas, de nouveau, la gloire d'envoyer sur le marché la première balle de coton de la récolte de 1877. Cette balle vient de l'habitation de MM. Marion & Follain du comté de Cameron, et est consignée à D. L. Kernion, facteur de coton, rue Carondelet 64, Nlle Orléans. Elle pèse 478 livres, et est arrivée mardi soir, 10 juillet, de Brownsville, par la ligne de steamers de Morgan. L'année dernière, la première balle, consignée à MM. Gordon & Gomila, était arrivée le même jour aussi, 10 juillet. M. Kernion recevant en même temps 17 sacs de graine de coton, qui, passés au moulin, produisirent une balle. Une année auparavant, la première balle de coton était venue de la paroisse de St. Landry, le 13 juillet.

Un procès contre l'Etat.

Le procès dont nous allons parler prouve que les lois, surtout les lois qui ressemblent à des contrats, devraient être faites par des jurisconsultes et non par d'autres. T. Gilmore & Sons ont adressé à la Troisième Cour de District une pétition par laquelle ils réclament de l'Etat une somme de $1,004,745, plus une somme de $588,442.27, plus une somme de $115,124, en tout $1,708,311 pour constructions, réparations et entretien des levées, pour frais d'ingénieurs payés d'avance, et pour travaux exécutés cette année en anticipation de la taxe de Levée de 1877. L'affaire est grosse et quand on pense que les demandeurs n'étaient pas responsables des détériorements du fleuve et des dévastations qu'ils pouvaient causer par rupture de digue, ou insuffisance de hauteur dans les levées, on se demande si ce n'était pas là un contrat frauduleux et, si en raison de cela, il n'était pas nul et de toute nullité dès le principe?

ASILE DES FOUS.

Rapport de l'administrateur Edwards.

Décembre 18 au 31, 1876—Admis 8, renvoyés 5, mort 1, restent 149.
Janvier 1877—Admis 14, renvoyés 24, morts 4, restent 135.
Février—Admis, renvoyés 5, morts 2, restent 142.
Mars—Admis 15, renvoyés 11, morts 8, restent 143.
Avril—Admis 14, renvoyés 15, mort aucun, restent 142.
Mai—Admis 11, renvoyés 4, mort 1, restent 148.
Juin 1 au 18—Admis 5, renvoyés 7, restent 146.

Le pique-nique des orphelins.

C'est aujourd'hui que le bateau "Gouverneur Allen", capitaine Brown, doit emmener les orphelins des asiles en excursion pour le pique-nique annuel que la générosité du capitaine permet d'organiser.

Bureau des scrutateurs.

Ce Bureau a décidé que puisqu'il ne pouvait se procurer tous les documents nécessaires, des comptes et des feuilles de souche ayant été enlevés du bureau du secrétaire d'Etat Deslonde, il serait convenable de référer la question à la Législature. Il ne croit pas non plus être autorisé à compiler les votes pour les amendements constitutionnels, la constitution imposant ce devoir au gouverneur et au secrétaire d'Etat.

Le Bureau a passé une résolution relative à la paroisse St. Martin, dont les retours sont partiels et portent des marques d'altération faites par des personnes inconnues.

Quant à la paroisse St. Landry, les votes pour tous les officiers ont été promulgués, à l'exception de quelques places de juges de paix.

Jules Guidry.

A peine le gouv. Nicholls était-il de retour ici qu'il a reçu la visite de plusieurs personnes dans l'intérêt de Jules Guidry, condamné à mort pour avoir tué le séducteur de sa femme, John Bell, dans la paroisse de Calcasieu, le 20 août 1875. Guidry est parti hier matin pour sa paroisse, sous la garde du shérif. Il a dit avant son départ qu'il n'espérait pas que le Gouverneur commuât sa peine, bien qu'on ait fait agir en sa faveur beaucoup d'hommes influents; mais il a fait, dit-il, sa paix avec Dieu et il est prêt à mourir.

Faits Divers.

L'agent de police Cheevert rapporte qu'un individu nommé Dan. Schalis, âgé de 48 ans, natif d'Allemagne et résident à la station Frenier, en Louisiane, a été transporté à l'Hôpital de Charité, hier, de la gare du chemin de fer de Jackson, dans un état critique, ayant reçu d'un mulet, un violent coup de pied.

Un jeune homme, Ed. Troxter, employé au moulin à scie de M. L. Carto, sur la levée, en face de la rue Duffossat, a eu la jambe gauche fracturée, au-dessous du genou, par une pièce de bois qui lui est tombée dessus.

Un peu avant cinq heures, hier soir, un jeune garçon peintre, employé sur le navire "Screamer", est tombé accidentellement dans le fleuve et s'est noyé. Il se nommait Robert Williams et était natif de Liverpool. Son corps n'a pas été retrouvé.

Un nègre, Robt. Brown, accusé par un nommé Louis Henderson, d'avoir commis un meurtre dans la paroisse d'Iberville, a été arrêté hier soir et incarcéré à la station du 3me précinct.

Henderson comparaîtra ce matin, devant une des cours municipales avec ses témoins pour prouver la charge faite par lui contre Brown.

Le cadavre de John Dowty, couleur, âgé de 10 ans, a été trouvé flottant sur le fleuve, en face de la rue Première. Dowty avait disparu de la résidence de ses parents Avenue de la Louisiane, près de la rue Laurel, lundi dernier vers midi.

Voir la suite à la 4me page.

RAPPORT DU CAPITAINE CH. DUPONT, COMMANDANT LA "COMTESSE DUCHATEL" EN RELACHE A LA HAVANE—Mis en mer le 3 juin, et louvoyé avec vents contraires et très faible brise jusqu'au 12; le jour aperçu le feu de Sand Key; viré de bord et revenu le lendemain 13, reconnaître la balize No 6. Dans la nuit du 13 au 14, forte brise du N. E. mer grosse, courant du large, cassé le bout dehors du grand foc dans un fort coup de tangage.

Minuit, repris la bordée de terre et à 6 heures du matin aperçu de nouveau la balize No 6, viré de bord quand la sonde accusait 6 brasses. Une demi heure après avoir pris la bordée du large courant au S. E. ¼ S. le navire a frappé successivement quatre fois sur un corps résistant, bien que la sonde accusât 6 brasses d'eau à tribord et 8 brasses à babord. Les sourds craquements que l'on entendait faisaient soupçonner que le petit fond du navire se démolissait—le navire continuait néanmoins sa route, mais les pompes accusèrent bientôt 15 pouces d'eau et l'on dût songer à chercher un port de refuge. Après délibération, il fût convenu de faire route sur la Havane, tout en tenant les canots disposés à abandonner le navire si les circonstances ultérieures nous obligeaient à le faire.

Le lendemain, nous arrivions à la Havane après avoir tenu constamment les pompes en jeu avec l'aide des passagers, jeunes et vieux, qui ne m'ont pas fait défaut en cette circonstance périlleuse; c'est une justice à leur rendre.

Depuis l'entrée au port, le chargement a été effectué, le navire a passé au dock, où sa carène a été trouvée en parfait état; la fausse quille seule avait souffert et l'inspection officielle a constaté que le navire avait frappé sur une épave coulée, les craquements entendus provenaient de l'écrasement de l'épave coulée par la pression du navire qui retombait lourdement sur elle dans le creux des lames.

Il n'y a eu que la couture de la quille à calfater, quelques mètres de la fausse quille et son doublage à changer et aujourd'hui la "Comtesse" est hors du dock en parfait état et ne faisant pas une goutte d'eau.

Malheureusement la cargaison de maïs a été moins heureuse, elle s'est échauffée au point de ne plus pouvoir être rembarquée et sera vendue par le consul pour le compte de qui il appartiendra. Il n'y a ici aucun fret à prendre et la "Comtesse" pourrait bien revenir à la Nouvelle-Orléans chercher un nouveau fret.

Actuellement, équipage et passagers restent à bord jouissant d'une santé excellente.

Le capitaine,
CH. DUPONT.

—No 1.—

August Flower.—Les êtres les plus malheureux au monde sont ceux qui souffrent de la dyspepsie et d'affections du foie. Plus de soixante-quinze pour cent de la population des Etats Unis souffrent de ces deux maladies et de leurs conséquences, telles que: acidité de l'estomac, migraine, constipation habituelle, palpitations du coeur, sensation de brûlure à l'épigastre, douleur au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, mauvais goût à la bouche, rapports, humeur noire, etc. Allez chez votre pharmacien et procurez-vous un flacon de 75 cts d'August Flower, ou une fiole-échantillon pour 10 cts. Essayez-en. Deux doses vous soulageront.

Vendu par tous les pharmaciens des Etats-Unis, et, en gros, par E. J. Hart & Co., G. R. Finlay & Co., I. L. Lyons et Frederickson & Harte, Nouvelle-Orléans.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session extraordinaire.

No. 87.) LOI

Pour forcer les assesseurs d'assesser les propriétés, jusqu'à présent exemptées de la taxe, appartenant aux églises, aux écoles, aux cimetières, aux institutions de bienfaisance et de charité; pour fixer la licence sur les maisons de banque particulières, et pour amender et décréter à nouveau la section 2 de l'acte 14, approuvé le 5 mars 1872.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Que les assesseurs sont requis, immédiatement après le vote de cette loi, d'assesser toutes les propriétés qui ne servent pas absolument et directement au culte, aux écoles, aux cimetières, aux institutions de bienfaisance et de charité; et d'assesser toutes les propriétés appartenant aux institutions religieuses, aux maisons d'éducation, aux institutions de bienfaisance et de charité, jusqu'à présent exemptées de tout impôt par la loi, quand elles ne serviront pas à un but charitable et qu'elles seront louées et produiront un revenu quelconque. Aucune propriété ne sera exemptée de la taxe par le motif que les revenus qu'elle produit sont affectés à un but religieux ou charitable, ou au soutien de bienfaisance ou à l'entretien d'une école. Toutes lois contraires aux dispositions de la présente section ou qui y sont incompatibles sont abrogées.

Sec. 2.—Décrète de plus: Que chaque banquier particulier, ou chaque associé dans une maison de banque particulière, paiera une licence de trois cents piastres.

Sec. 3.—Décrété de plus: Que la section 2 de l'acte No. 14, approuvé le 5 mars 1872, est amendée et décrétée à nouveau de manière à se lire comme suit: Qu'à partir de l'adoption de cet acte, personne, y compris les corporations, ne pourra légalement exercer dans l'Etat un des métiers, un des industries, professions ou occupations énumérées dans les sections précédentes de cet acte, avant de payer la taxe qui les frappe et d'avoir obtenu du collecteur de taxes de l'Etat une licence, s'il n'en a pas encore une. Tout individu, toute association ou toute corporation qui essaiera de faire des affaires sans une licence, recevra, sur l'avis écrit qu'en donnera le collecteur à l'avocat général ou à l'avocat de district par interim, l'ordre légal (injonction) au nom de l'Etat, de ne pas continuer à faire d'affaires dans sa sphère d'occupations, jusqu'à ce que la dite licence ait été payée.

Sec. 4.—Décrète de plus: Que toutes lois ou parties de lois incompatibles avec les dispositions de cet acte, sont et demeurent abrogées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 20 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 85.) LOI

Pour abroger un acte intitulé "acte pour admettre les citoyens américains, qui ont étudié le droit dans les institutions légales de la France, de l'Allemagne ou de l'Angleterre, et qui ont été admis à exercer le droit dans les cours supérieures de ces pays respectifs, à exercer également le droit dans les différentes cours de la Louisiane."

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Que l'acte intitulé "Acte pour admettre les citoyens américains qui ont étudié le droit dans les institutions légales de la France, de l'Allemagne ou de l'Angleterre, et qui ont été admis à exercer le droit dans les cours supérieures de ces pays respectifs, à exercer également le droit dans les différents cours de la Louisiane," approuvé le 14 février 1878, est et demeure abrogé.

Sec. 2.—Décrété de plus: Que cet acte prendra effet et sera mis en vigueur dès son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 29 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme.
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 86.) LOI

Pour abroger les articles mille deux cent vingt-un, mille deux cent vingt-deux, mille deux cent vingt-trois du Code Civil Révisé, ainsi que les sections trois mille six cent quatre-vingt-trois et trois mille six cent quatre-vingt-quatre des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Que les articles mille deux cent vingt-un, mille deux cent vingt-deux, mille deux cent vingt-trois du Code Civil Révisé, ainsi que les sections trois mille six cent quatre-vingt-trois et trois mille six cent quatre-vingt-quatre des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvés le 14 mars 1870, sont et demeurent abrogés. Il est bien entendu que l'abrogation des dits articles du Code Civil et des dites sections des Statuts Révisés n'affectera en rien le droit de l'Etat de collecter la taxe dans les successions déjà ouvertes.

Section 2.—Décrète de plus: Que toutes lois et parties de lois contraires aux dispositions de cet acte ou qui y sont incompatibles, sont et demeurent abrogées. Cet acte prendra effet dès son adoption.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 20 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

L'ANCIENNE ET FIDELE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chûtes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nlle Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nlle-Orléans, ou de St. Louis à la Nlle Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs. Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

—131—

Cessez de fatiguer le système avec des laxatifs drastiques, cathartiques et nuisibles et usez du récupérant rationnel et naturel "Hostetter's Stomach Bitters," dont le succès dans l'éradication du mal et la réforme des constitutions faibles a entièrement réfuté les théoriciens médicaux qui insistaient d'une manière absurde sur la rationalité d'un traitement consistant à vider le système pour lui rendre la santé. L'appétit, une digestion facile, des évacuations régulières, un flux naturel de bile, sont une aussi sûre conséquence de l'usage des meilleurs toniques américains, que la perte croissante de force et l'irritation du système étaient la conséquence de l'ancienne méthode de traitement. La nouvelle ère inaugurée par les "Bitters" est, en vérité, une bonne fortune pour les malades et les faibles, car elle a non-seulement mis la santé à leur portée, mais elle les a encore sauvés des conséquences fâcheuses d'une pratique erronée.

Décédée hier à neuf heures du matin, à l'âge de trente-deux ans, dame LOUIS CAZEDESSUS, née Bathilde Laroque, native de Huro Canton de Saüce Duseiate, France. Les amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 11 heures.

Le corps est exposé rue Ste-Anne Apoléon ancienne demeure de L'économe.

De la part de son époux.

Nouvelle Orléans 12 juillet 1877.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

LA R.·. L.·. CUBA No 30.

Les membres de cette Loge sont invités à assister à l'enterrement de Mme FRÉDÉRIC SAHUQUÉ, née Marie Rose Burat, à Santiago de Cuba, et décédée hier à l'âge de quarante six ans, épouse de notre bien-aimé Frère Frédéric Sahuqué. Tous les FF.·. des autres Loges, ainsi que les amis, sont respectueusement invités.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Le convoi partira de la rue Royale No 91, entre Conti et Bienville.

12 juil—1t   Le Vén.·. T. DANNEL.

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

Nous offrons, à DES PRIX RÉDUITS, notre fort stock de toute espèce de TAPIS, TOILES CIRÉES de toutes les largeurs et qualités, NATTES, couvertures de tables et de pianos, STORES, corniches, Bandes, étoffes à rideaux et à meubles, tous les genres et qualités, BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.

3 juin—1t—PP   A. BROUSSEAU & SON.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr C. BEARD, Oculiste.

ORLEANS INFIRMARY,

No 142 rue du CANAL.

Les malades de la campagne trouveront à l'infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien.   8avril—6m—PP

Au public.

Nous rappelons à nos amis et au public que la représentation extraordinaire offerte par Mr Chaillet, propriétaire de l'Alcazar Français, au coin des rues Chartres et Conti, à la Compagnie des ouvriers Canonniers du Régiment d'Artillerie d'Orléans, capitaine P. S. Wiltz, Jr., aura lieu aujourd'hui à 8 heures du soir.

Les personnes qui n'ont pu se procurer des cartes du Comité, sont averties qu'elles en trouveront à la porte de l'Alcazar pour la modique somme de VINGT-CINQ CENTS, donnant droit à une consommation.

Les enfants au-dessous de dix ans paieront demi-place.

Pour le Comité d'Arrangements,

11 juil—1t   C. ROUYER, chairman.

SOCIETA ITALIANA DI MUTUA BENEFICENZA—I membri che compongono la sud Società sono informati, che pendente l'assenza del Dr J. Castellanos, il Dr. J. T. Morean prestera gratuitamente i suoi servigi di medico chirurgo della Societa.

La sua residenza No 635 Dumaine vicino Johnson; Ufficio dei 12 alle 2 ore P. M. strada Orleans al canto Burgundy.

11 juillet—3t M. V. D.   E. TROIS, Segretario.

CHEMISES FRANÇAISES,

—CHEZ—

B. SEMBRE,

COIN ROYALE et ST-LOUIS.

Reçu par steamer Chrysolite, un stock tout frais de

Chemises de Paris,

tous les genres, toutes les tailles, avec et sans cols.

Occasion magnifique pour acheter à bon marché.

Nota—A raison de l'arrivée tardive de ces marchandises, je les vendrai à des prix largement réduits.   23 juin—D M J—1m

AH! MALHEUR!

Allez donc tous vous chausser à L'ETOILE ROUGE, coin Douane et Bourbon.

11 juil—2t

Bureaux du Board des Directeurs des Ecoles—Au No 39 de la rue Bourgogne, Nlle-Orléans, 7 juillet 1877—Avis est donné aux porteurs de certificats de professeurs, de portieres, et de certificats de location que 50 pour cent du montant sera payé, par l'administrateur des finances, à son bureau, lundi, 9 du courant, à 11 heures du matin.

Les porteurs, devront, avant la présentation, écrire sur l'endos de leurs certificats:

"Reçu.........piastres—moitié du montant du présent certificat.
(signé).............."

JOHN J. O'BRIEN,
Secrétaire du Board des Directeurs des Ecoles.

8 juil—

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1877. A une réunion spéciale du Bureau des Directeurs tenue le 6 du mois courant, un dividende de deux et demi pour cent sur les profits nets des trois derniers mois, a été déclaré payable aux actionnaires de la Compagnie ou à leurs représentants autorisés, à partir du vendredi, 20 de ce mois.

WALTER V. CROUCH, Secrétaire et Trésorier

8 juil—jusqu'à 20

Si ces lignes tombent sous les yeux d'un monsieur de la Nouvelle-Orléans, qui, à la fin de 1863 ou au commencement de 1864, s'est présenté chez une veuve, dans le nord de l'Irlande, pour lui donner des renseignements sur la mort de son frère, Robert Alexander Waddell, il rendrait un grand service à cette dame en faisant connaître à Mr EDWARD CHAPMAN, No 56 de la rue Carondelet.   5 juillet—4t

Office of Importers' Bonded Warehouse Co.—Coin des rues Conti et Peters—Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1877—Une seconde élection pour CINQ Directeurs de cette Compagnie aura lieu à ce bureau, le JEUDI, 12 juillet 1877, entre les heures de midi et 2 P. M.

Par ordre du Président.

PHIL GUESNON, Secrétaire.

7 juil—7 au 12

Bureaux de la compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans—Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION, provenant des bénéfices des six derniers mois, sera payé aux actionnaires le LUNDI, 16 juillet.

Tous les transferts d'action faits du 7 au 15 juillet doivent être "ex-dividend."

V. VALLOIS, Secrétaire.

1er juil—au 16, inc.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans—Au coin des rues White et Laharpe—Nlle-Orléans, 25 juin 1877—Le 14 du courant, à une réunion spéciale des directeurs de cette compagnie, un dividende semi-annuel de 2 pour cent, a été déclaré payable, aux bureaux de la compagnie, aux actionnaires, à dater du 5 juillet prochain.

Aucun transfert d'actions ne sera fait sur les livres de la compagnie dans les dix jours qui précèderont la date de payement, ci-dessus spécifié.

Les actionnaires sont priés de prendre la nouvelle émission en échange de leurs certificats d'actions, afin qu'ils puissent toucher le dividende.

E. HUARD, Secrétaire.

26 juin—10t

Banque du Canal et de la Nlle-Orléans—Nlle-Orléans, 25 juin 1877—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier LUNDI de juillet prochain.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

26 juin—15t

LISEZ! EXCURSION POUR 10 cts

Sur les ferris du Premier, du Deuxième et Troisième Districts.

Les personnes qui veulent jouir de la brise constante du fleuve et passer un après-midi agréable se rappelleront que le paiement de 10 CENTS en s'embarquant sur un des ferries leur donne le droit d'y passer toute l'après-midi pourvu qu'elles ne quittent pas le bateau.—Moitié prix pour les enfants.   8 juillet—1m

Déménagement!

Déménagement!

—LES—

DANZIGER,

font bâtir un nouveau magasin

—AU No—

157—de la rue du Canal—157

entre Bourbon et Dauphine,

ET L'OCCUPERONT

Dès qu'il sera achevé.

ILS AURONT UN

Stock entièrement nouveau car ils ont l'intention positive d'ouvrir

UN NOUVEAU MAGASIN

OU ILS AURONT DE

NOUVELLES MARCHANDISES

Ils offrent aujourd'hui

LE STOCK ENTIER

—DE LEUR—

MAGASIN ACTUEL

No 203 de la rue du Canal

—A—

Des prix pour écouler les marchandises.

$150,000

—DE—

MARCHANDISES SÈCHES.

A des prix

Plus modiques que jamais,

A VENDRE, EGALEMENT:

VITRIERES, ETAGERES, COMPTOIRS, &c.

—du—

Magasin No 203 de la rue du Canal

—GO TO—

DANZIGER"

ALLEZ CHEZ LES DANZIGER.

Linons di pur réduits à 9 cts.
Pour cause de déménagement
Jaconats larges d'une yarde réduits à 3 cts.
Pour cause de déménagement
Toiles grises de voyage réduites à 12 cts.
Pour cause de déménagement
Broderies appareillées réduites à 5, 10 et 15 cts.
Pour cause de déménagement
Toiles à raies satin et brocadées, pour dessus de jupes, réduites à 20 cts.
Pour cause de déménagement
De Beges de voyage à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Jolis Mozambiques et Organdis français à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Notre immense assortiment d'étoffes à robes, à la moitié de leurs anciens prix.
Pour cause de déménagement
Linons Victoria réduits à 10 et 12 cts.
Pour cause de déménagement
Linons Bishop réduits à 15 et 20 cts.
Pour cause de déménagement
Les qualités les plus fines réduites en proportion.
Pour cause de déménagement
Piqués larges d'une yarde réduits à 10 cts.
Pour cause de déménagement
Nansous à raies et à carreaux réduits à 15 cts.
Pour cause de déménagement
Mousselines suisses et Organdis 8¼, à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Notre immense stock d'étoffes de blanc à la moitié de leurs anciens prix.
Pour cause de déménagement
Grenadines noires (noir garanti) réduites à 25 cts.
Pour cause de déménagement
Jolies grenadines fantaisie réduites à 25, 35, et 50 cts.
Pour cause de déménagement
Grenadines noires, raies satin, réduites à 35 cts.
Pour cause de déménagement
Grenadine tout soie, raies satin, réduites à 50 cts.
Pour cause de déménagement
Grenadines noires fines, françaises, à carreaux, brocadées et fantaisie, à la moitié de leurs anciens prix.
Pour cause de déménagement
Soieries noires (larges d'une yarde) pour jupons, réduites à 40 cts.
Pour cause de déménagement
Magnifique soie noire réduite à 75 cts.
Pour cause de déménagement
Magnifique Soie Noire gros grain réduite à $1.
Pour cause de déménagement
Toutes nos Soieries noires à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Soieries d'été à la moitié de nos anciens prix.
Pour cause de déménagement
Alpacas noirs réduits à 20 et 25 cts.
Pour cause de déménagement
Mousselines laine noires réduites à 25 et 30 cts.
Pour cause de déménagement
Tamise noire réduite à 40 cts.
Pour cause de déménagement
Bombazines noires, Mousselines laine françaises, Bombesettes, à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Gants de peau de chevreau, qui se vendent partout $1.25, réduits à 75 cts.
Pour cause de déménagement
Parasols réduits à 20 cts.
Pour cause de déménagement
Parasols à dais, à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Parasols soie, manches français, à la moitié des anciens prix.
Pour cause de déménagement
Eventails d'enfants, réduits à 5, 10 et 15 cts.
Pour cause de déménagement
Bas blancs et écrus, pour dames, réduits à 15, 20 et 25 cts.
Pour cause de déménagement
Chaussons de messieurs, réduits à 25 cts.
Pour cause de déménagement
Bonneterie fantaisie pour dames, messieurs et enfants à des prix réduits
Pour cause de déménagement
Gants et Gantelets fil de Lisle, réduits à 15 et 20 cts.
Pour cause de déménagement
Corsets réduits à 30 cts.
Pour cause de déménagement
Magnifiques Corsets réduits à 75 cts.
Pour cause de déménagement
Véritables Corsets réduits à $1.
Pour cause de déménagement
Tournures réduites à 30 et 50 cts.
Pour cause de déménagement
Mouchoirs fil pur, pour dames, messieurs et enfants, à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Jolies bandes Jaconet réduites à 5 cts.
Pour cause de déménagement
Jolies bandes Jaconet réduites à 7, 8 et 10 cts.
Pour cause de déménagement
Jolies Dentelles valenciennes à des prix réduits
Pour cause de déménagement
Eventails Japonais pour enfants réduits à 2½ cts.
Pour cause de déménagement
Eventails Japonais, les plus fins, réduits à 15, 20 et 25 cts.
Pour cause de déménagement
Chatelaines corde soie, réduites à 25 cts.
Pour cause de déménagement
Eventails, chromo français, réduits à 30 cts.
Pour cause de déménagement
Toiles d'Irlande, par yarde ou pièce, à d'énormes réductions.
Pour cause de déménagement
Toiles à taies d'oreillers et à draps, à d'énormes réductions.
Pour cause de déménagement
Essuie-mains et serviettes damas, plus bas que jamais.
Pour cause de déménagement
Linge de peau, pour dames et pour demoiselles, à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Chemises de dames, à 50 cts.
Pour cause de déménagement
Cravates de dames, à des prix réduits.
Pour cause de déménagement
Chaque article du magasin à un prix réduit.
Pour cause de déménagement
Calicots et coton à 5 cts.
Pour cause de déménagement
Lonsdale et Fruit of the Lawn, à meilleur marché que partout ailleurs
Pour cause de déménagement
Percales réduites à 8 cts.
Pour cause de déménagement
Immenses réductions dans les prix de casimirs, de draps et coutils fil, cotonnades, jeans, denims pour messieurs et enfants, étoffes à tentes, coutils à matelas.
Pour cause de déménagement

Chacun dit:

GO TO

DANZIGER,

Allez chez les DANZIGER.

Achetez à sa grande vente faite pour écouler les marchandises au No 204 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

Les ordres de la campagne sont l'objet d'une attention toute particulière de la part d'un associé de la maison. Réponse immédiate est faite aux lettres. La maison envoie gratis, dans toutes les parties du pays, des échantillons et les listes des prix. On peut lui renvoyer, à ses frais les marchandises qui ne conviennent pas aux acheteurs.

S'adresser à

Theodor Danziger's Sons,

Nouvelle-Orléans, La.

LES PIANOS PLEYEL,

QUI NE SONT PAS SURPASSES, NE SE VENDENT QU'AU GRUNEWALD HALL,

Dépôt général pour les Etats du Sud.

Il s'en est fait et vendu près de 85,000—chiffre qu'aucun piano n'a atteint.

Ces célèbres instruments ne sont pas surpassés sous le rapport de la durée dans notre climat et dureront plus longtemps qu'aucun autre piano offert au public à meilleur marché qu'on ne peut vendre un véritable Pleyel.

La maison en reçoit par presque chaque navire français. Venez demander la nouvelle liste de prix, illustrée.

Les conditions sont avantageuses et les prix modiques.

Agence générale pour la vente des FAMEUX PIANOS STEINWAY, KNABE, HAINES et FISCHER; des orgues de GEO. A. PRINCE & CO., CLOUGH & WARREN; des INCOMPARABLES ORGUES de BURDETT, INSTRUMENTS EN CUIVRE, CORDES, ACCORDEONS, MUSIQUE, ETC. VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

Spécialité pour les ordres de la campagne.

Les prix de la maison sont plus bas que ceux d'aucun magasin de musique du pays.

LOUIS GRUNEWALD.

30 mai—1y   Aux Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, Nouvelle-Orléans.

EDM. MANDIN & CIE.,

Successeurs de J. MANDIN & Cie.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

57 rue Decatur - - - - - Nouvelle-Orléans,

—SEULS AGENTS DU—

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, généralement véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

—ET DES VINS DE—

Chateau Bellevue de F. Salin Fils, Chateau de France de P. Bravère. Graves d'Ambarès, Dueles Frères, &c., &c

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

1 janv 77—1an

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud

17 mai 77—1an   58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Le.

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT.

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville   Vor MAIGNAN,   Nlle-Orléans.

26 nov—1 an

FINE WINES, COGNAC, FINE CHAMPAGNE.

SEIGNOURET FRERES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX

COGNAC, OLIVE OIL, HUILE D'OLIVE VIERGE.

Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Lafite, Léoville, La Rose, St-Julien, Floirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Barsac, Graves, etc., etc.

BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers,—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré.—Thos. H. Handy & Co.

24 oct—76—1 an

Hôtels, Restaurants, &c.

RESTAURANT BOUDRO,

Lac Pontchartrain.

VU les circonstances difficiles dans lesquelles nous passons, les Propriétaires du Restaurant Boudro, jaloux de conserver leur popularité, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont considérablement réduit leurs prix.

Une visite au restaurant Boudro convaincra les plus incrédules

Inutile de dire que la cuisine et le service sont de premier ordre.

20 juin—1 m.   JARY & HAUSSE, Propriétaires.

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.

15 juin—2 mois.

Baie St. Louis

PENSION CHABERT.

MME CHABERT fait savoir à ses connaissances qu'elle vient d'ouvrir sa maison à la Baie St. Louis et qu'elle est en mesure de les recevoir. Elle occupe le même local que les années précédentes.   15 juin—1m.

SHADY GROVE HOTEL,

BILOXI, Mississippi.

MR. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il fera la réouverture de son hôtel "Shady Grove," à Biloxi, le 1er juin. Les familles et les partis y seront servis à toute heure à des prix raisonnables.

Repas pour les excursionnistes: Une piastre par personne.

Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire au "Rambaut Exchange," No 22 rue Decatur, Nlle-Orléans.   2 mai—1m

$40 SAISON $40

De 1877 à

BLADON SPRINGS.

CHOCTAW COUNTY,

ALABAMA.

L'Etablissement où se trouvent ces eaux célèbres et sans pareilles sera ouvert, pour la saison d'été, le 1er mai. On y vient par bateau de Mobile, d'où l'on part tous les MARDIS et SAMEDIS, à 4 h. P. M.

PRIX REDUIT:

$40........Par mois........$40
$12 50........Par semaine........$12 50

Billets pour aller de la Nouvelle-Orléans à Bladon Springs et pour le retour, bons pour la saison, $17 50.

Pour les circulaires et l'analyse des eaux s'adresser à

JAMES CONNER & CO., Propriétaires,

Ou à I. L. LYONS, Agent, Coin Camp & Gravier.

1er mai—3m

Machines.

UNE chaudière à vapeur, extra, à cinq tuyaux longue de 20 pieds et d'un diamètre de 5 pieds, tuyaux de 15 pouces, avec soupape, barres et toutes les connexions au complet, faisant de la vapeur avec plus d'économie et de sûreté que deux chaudières ordinaires à tuyaux doubles;

4 machines centrifuges, perfectionnées, d'Aspinwall, en parfait état;

Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 8 pouces et d'une course de 15 pouces;

Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur, de 16 pouces et cylindre à eau, de 9 pouces, course de 10 pouces, succion de 6 pouces et de charges de 5 pouces;

Un vacuum par Rilieux, de 44 boucauts, long de 12 pieds, sur 3 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompes, &c.

6 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.

A vendre par   A. THOMSON & CO.

24 juin—3m   Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier.

Changement de domicile.

LE Docteur JUST TOUATRE a transféré son office et son domicile 163 rue des Ursulines, entre St Claude et Remparts.

Consultations de midi à 2 heures.

20 juin—3m

Avis aux Contribuables.

Département des finances.

HÔTEL DE VILLE, Nlle-Orléans, 29 juin 1877.

L'attention des PETITS ET DES GRANDS CONTRIBUABLES est appelée sur la loi No 96, section soixante-dix-neuf, session extraordinaire de 1877—section qui se lit comme suit:

Sec. 79.—Il est de plus décrété, &c. Que les percepteurs de taxes d'Etat, au nom des autorités de l'Etat, des autorités de paroisses et des autorités municipales des divers gouvernements de ville de l'Etat sont, par la présente, autorisés à recevoir, de personnes quelconques autres que les parties aux noms desquelles les propriétés ont été imposées, les paiements de taxes quelconques exigibles par l'Etat, les corporations de paroisses ou les corporations municipales, à l'expiration de soixante jours après que les dites taxes seront devenues exigibles; à subroger les personnes qui auront acquitté les dites taxes à tous les droits, privilèges et hypothèques de l'Etat, des corporations de paroisses et des corporations municipales—droits, privilèges et hypothèques qui reposent sur les dites taxes et l'inscription de celles-ci dans les bureaux exigées par la loi—sans préjudice à des privilèges ou hypothèques quelconques de l'Etat, des corporations de paroisses ou des corporations municipales sur d'autres taxes ou sur les taxes qui pourront être dues à l'avenir—pourvu que la dite subrogation n'ait lieu que du consentement des propriétaires ou des parties aux noms desquels les propriétés ont été assessées.

8 juil—15t PP   J. C. DENIS, Administrateur des finances.

J. F. COLRUS,

STOCK AND NOTE BROKER,

No 46 Carondelet St., Bank place.

Se charge de payer les taxes de ville et d'Etat à un fort taux d'escompte.   27 juin—1m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 JUILLET—CLASSE NO 163

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
21	63	36	26	42	41	55	40	5	[illegible]	[illegible]	61	[illegible]	[illegible]	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature.

Ce 11 juillet 1877—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILLE,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries

CHAS. E. KELLS

ET

M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 14 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de Palais artificiels.

Mécanisme et Chirurgie.

G. P. MALONEY,

DENTISTE.

AU No 150 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. Les prix les plus modiques établis pour l'extraction de dents sans douleur.

22 mois—2m

Hamburg-Magdeburg Fire Insurance Company of Hamburg.

CETTE compagnie est prête à émettre, aux taux courants, des polices d'assurance couvrant toutes les pertes et avaries que peut occasionner le feu. Chaque risque pris par cette compagnie a, pour participantes, trois des plus fortes compagnies allemandes représentant un capital et un surplus de plus de soixante millions de dollars, et déjà quinze millions de piastres, en or, des Etats-Unis, ce qui met la compagnie à même d'accepter de forts risques.

WILLIAMS & BRUCKNER, Agents.

6juil—1m   Au No 13 de la rue Carondelet.

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'est plaint.

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas.

29 juin—6m   Nlle-Orléans.

AVIS

Aux grocers et autres.

L'INJONCTION lancée contre moi par la 5e Cour de District, et qui me défendait de vendre de l'HUILE SEPTOLINE, a été levée. Je vendrai donc, à dater d'aujourd'hui, de l'HUILE SEPTOLINE, en gros, au commerce, à raison de QUINZE CENTS LE GALLON.

J. H. SCOTT.

8juil—7t   Au No 74 de la rue Commune.

A louer

La maison à étage située rue St-Claude, No 263, entre St Philippe et Ursulines, avec cave, waterworks, jardin, appareils à gaz, etc. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux.

Perches pour cercles de barils et de boucauts.

50 PERCHES vertes de choix, pour cercles de boucauts et de barils, et devant arriver d'un chaland au pied de la rue Toulouse. Elles sont pleinement garanties. A vendre par J. C. MURCHY & CO., rue Poydras.

8juil—

$2,00 $2,00 $2,00

COW PEAS, COW PEAS,

Planteurs et Facteurs, attention!

NOUS écoulons le reste de notre stock—le seul qu'il y ait actuellement sur le marché—à $2.00 le boisseau du mélangé et du Whippoorwill.

A. A. GREENWOOD & CO.,

30 juin—   Au No 47 de la rue des Magasins.

Le Retort Gas Stove

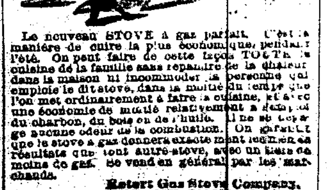

Le nouveau STOVE à gaz parfait. C'est la manière de cuire la plus économique, pendant l'été. On peut faire de cette façon TOUTE la cuisine de la famille sans répandre de la chaleur dans la maison ni incommoder la personne qui emploie le dit stove, dans la moitié du temps que par la méthode ordinaire, et à faire la cuisine, avec une économie de moitié relativement à celle du charbon, du bois ou de l'huile. Il ne s'en dégage aucune odeur de la combustion. On garantit que le stove à gaz donnera exactement les résultats que l'on vient d'annoncer. Se vend en général par les marchands.

Retort Gas Stove Company,
PROVIDENCE, R. I.

12 juin—1mois—Maje D